

18 septembre 2015 – n° 11
150101

**DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA
D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE
(Ad'AP SDA)**

Selon le calendrier fixé par la loi Handicap du 11 février 2005, l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports et de la voirie devait être achevée en 2015.

Or, la loi du 10 juillet 2014 a habilité le Gouvernement à recourir à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 pour redéfinir les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité.

Ainsi, le Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité -agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité- permet la création de « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » qui donne la possibilité de prolonger les délais de dépôt ou d'exécution du schéma directeur d'accessibilité permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est concernée par l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée du Schéma Directeur d'Accessibilité sur plusieurs thématiques : le transport, la voirie et les bâtiments et doit déposer un dossier en Préfecture avant la date du 27 septembre 2015.

Au sens de l'article 2 de l'arrêté du 27 mai 2015, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges se trouve dans une situation financière délicate ne permettant pas d'effectuer des travaux rapidement, c'est pourquoi il est demandé de reporter l'échéance du dépôt du dossier en Préfecture.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,


- AUTORISE le Maire :

- à déposer auprès de la Préfecture des Vosges une demande de prorogation de délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé du Schéma Directeur d'Accessibilité pour une durée de 36 mois ;

- à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



*Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....* 35

Séance du 18 septembre 2015

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 30

Procurations..... 4

Absente excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES à Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN à Christine URBES
Ramata BA à Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI à Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
